

**Annexe à la note d'information mise à jour le 27 avril 2026
ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°19-14
en date du 26 juillet 2019**

**Modification des prix de part de la SCPI Activimmo
à compter du 1^{er} juillet 2026**

1. Nouveau prix de souscription

A compter du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'à nouvel avis, les parts sociales de la SCPI Activimmo sont émises au prix de **six-cent treize euros et cinquante centimes (613,50 €)** par part.

Le prix de souscription, fixé à six-cent treize euros et cinquante centimes (613,50 €), se décompose de la manière suivante :

- Valeur nominale par part :	500,00 euros
- Prime d'émission :	113,50 euros
- Prix de souscription :	613,50 euros

Le prix de souscription s'entend net de tous autres frais.

Conformément au 7.1 du chapitre 1 de la note d'information, la commission de souscription incluse dans le prix de souscription s'établit à 10,6% hors taxes du montant de chaque souscription, soit soixante-cinq euros et trois centimes (65,03 €) hors taxes.

Toute modification du prix de souscription fait l'objet, après information de l'Autorité des marchés financiers, d'une publication sur le site internet de la société de gestion Alderan : <https://alderan.fr/>.

2. Nouveau prix de retrait

Conformément au 1.4 du chapitre 2 de la note d'information, le nouveau prix de retrait à compter du 1^{er} juillet 2026, et jusqu'à nouvel avis, est de **cinq cent quarante-huit euros et quarante-sept centimes (548,47 €)**, et se décompose comme suit :

- Prix de souscription :	613,50 euros
- Commission de souscription de 10,6% hors taxes :	- 65,03 euros
- Prix de retrait :	548,47 euros